

Nombre de membres :

- en exercice 7
- présents 7
- exprimés 7
- absents 0
- représentés 0

Date de la convocation : 01/06/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

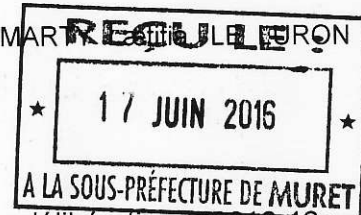
Séance du 6/06/2016

OBJET : Rénovation thermique appartement municipal.

L'an deux mille seize et le 6 juin à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRÉSENTS : BATAILHOU-VILLET Eve, BEDEL Philippe, BIAU Jean Luc, MARTY Lucie, LE LURON Renaud, MANFRIN Jean Marc, ROSELLO José.

M LE LURON Renaud a été élu secrétaire.



Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé, par délibération n° 2016-12, du 15/04/2016, de lancer une consultation en vue de réaliser des travaux de rénovation énergétiques sur l'appartement municipal pour un montant inférieur à 25 000 €.

Il indique que le Pays du Sud Toulousain est aujourd'hui lauréat du projet national « Territoire à énergie positive ». Dans ce cadre la rénovation énergétique des logements communaux peut être financée à hauteur de 70% de subvention.

Les conditions pour accéder à ce financement sont un volume de travaux de 30 000 € HT, un gain énergétique d'au moins 30% et atteinte de l'étiquette énergétique « C ».

Il rappelle que l'étude énergétique de ce logement avait montré (scénario 2 des rénovations) une atteinte des critères exigés pour un montant de travaux prévisionnel de 39 000 € HT.

Il précise que le dépôt d'un dossier de demande de subvention dans ce cadre doit intervenir avant le 10 juin 2016, mais qu'il ne saurait engager contractuellement la commune avant la décision des montants de subventions prévues pour cette opération.

Il propose donc au conseil municipal de déposer un projet en ce sens au Pays du Sud Toulousain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'autoriser M. le maire à déposer un dossier auprès du Pays du Sud Toulousain dans le cadre des territoires à énergie positive pour la rénovation énergétique de l'appartement municipal;
- d'autoriser M. le maire à signer tous documents à cette fin.

Ainsi fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

*La présente délibération certifiée exécutoire a
été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 17 juin 2016*

Le Maire, P.BEDEL

